



SE-UNSA MARNE  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP 149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53 [51@se-uns.org](mailto:51@se-uns.org)  
<http://sections.se-uns.org/51/>



## Conférence municipale rémoise du 30 janvier sur la réforme des rythmes scolaire

Mme Hazan, maire de Reims a invité les parents d'élèves, les directrices et directeurs d'école des écoles rémoises, les organisations syndicales enseignantes, les centres sociaux et les associations péri-éducatives, les personnels municipaux concernés afin de commencer un cycle de concertations sur la réforme des rythmes scolaires sur la ville de Reims.

M.Adnot a présenté le contenu du décret. Monsieur Rogier, directeur du service éducation a lui présenté un ensemble de réflexions sur la portée de ce décret et ses conséquences sur l'organisation, en terme de personnels, de locaux, de lien avec les partenaires associatifs, sur le budget. La place donnée au débat a été très large.

Voici un compte-rendu sous forme de questions/réponses

### La ville de Reims entrera-t-elle dans le dispositif en 2013 ou 2014 ?

- Mme Hazan n'a pas encore décidé pour la mise en place en 2013 ou 2014 et attend l'avis des différents conseils d'école pour prendre sa décision avant la date butoir du 31 mars.

### L'avis des conseils d'école sera-t-il pris en compte ?

- Mme Hazan a répondu que oui et sera attentive aux différentes propositions des conseils d'école. La maire de Reims veut prendre le temps de concerter.

### Quelles sont les pistes de répartition possible entre scolaire et périscolaire ?

- Les horaires des écoles peuvent être changés : un démarrage à du temps scolaire à 9h serait possible aussi : 9h00 12h00 14h00 16h15 par exemple. Rien n'est figé, ni décidé.
- L'accueil du matin continuera à 7H30 et la pause méridienne pourrait rester de 2h00. L'accueil du soir s'arrêterait à 17h45

### La demi-journée supplémentaire sera-t-elle le samedi ou le mercredi matin ?

- Un questionnaire va être transmis aux familles pour choisir le samedi ou le mercredi matin : rien n'est arrêté pour l'instant.

### Les enseignants pourront-ils continuer à être vacataires sur les temps périscolaires ?

- La réponse de la municipalité est OUI.

### Le temps périscolaire est-il obligatoirement dans les locaux scolaires ?

- La réponse est NON et les conseils d'école sont invités à se prononcer sur leur externalisation ou pas (centres sociaux, USEP, associations culturelles ou sportives) et à proposer des projets

### Quand aura lieu l'APC (1h/semaine) ?

- Actuellement l'aide personnalisée est imposée le matin. Mr Adnot nous a répondu que le contenu du projet d'APC était essentiel et que les plages choisies seraient vues ultérieurement (matin, midi ou après la classe). Déterminer son contenu (aide méthodologique, soutien, ou activité en rapport avec le projet d'école) est essentiel pour fixer si ce sera plutôt 2X30mn ou 1H.

Le SE-UNSA souhaite que la plage horaire d'APC ne soit pas imposée, et invite tous les conseils d'école à se prononcer aussi sur le placement souhaité de cet APC. Rappel : l'APC entrera en vigueur en 2013 même si Reims n'entre pas dans le dispositif des 4 jours et demi en 2013.

#### **Les activités périscolaires resteront-elles gratuites ?**

- La réponse est OUI et Mme Hazan a souligné que Reims restait la seule ville de France offrant la gratuité. Elle souligne aussi le progrès apporté par le système des coordonnateurs mis en place dans les groupes scolaire en terme de lien entre les écoles et les services de la Ville.

#### **Y aurait-il harmonisation des temps scolaires et périscolaires sur les écoles rémoises ?**

- Madame Hazan répond que oui, c'est souhaitable.

#### **AVIS du SE-UNSA**

Le SE-UNSA a trouvé que Mme Hazan semblait à l'écoute des propositions des différents Conseils d'école et des différents acteurs périscolaires et attendait réellement ces avis pour prendre une décision : l'esprit de concertation est palpable. L'urgence, c'est la 1<sup>ère</sup> date butoir du 31 mars pour connaître s'il y a report à 2014 ou non. D'autres réunions de concertation seront programmées ensuite et nous en sommes satisfaits.

Le SE-UNSA invite les directrices et directeurs des écoles à réunir un Conseil d'école extraordinaire par groupe scolaire (maternelle et élémentaire) si possible afin de faire entendre la voix des enseignants et des parents. Ce conseil doit se déterminer s'il est favorable à la mise en place en 2013, donner une proposition d'organisation en matière d'horaires, sur le choix mercredi ou samedi matin ... et peut-être donner un ensemble de réflexions sur les difficultés organisationnelles qui seraient rencontrées notamment en termes de locaux. Il y a là, un espace d'expression à ne pas négliger.

Merci de remplir notre enquête en lien ci-dessous pour que nous puissions intervenir auprès de la municipalité ou de la DASEN et pour que nous puissions faire une synthèse nous aussi et faire écho à la voix des conseils d'école.

> <https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?fromEmail=true&formkey=dFhtcUJyaTJQN3dpeDQ3OS1ZVkp6aUE6MQ>

*Benoît Folb, délégué du SE-UNSA, écoles de Reims*

*Ce flash est en téléchargement sur notre site en version pdf, plus pratique plus l'affichage*

**Mon choix c'est l'Unsa !**

#### **Vos contacts 1<sup>er</sup> degré au Se-UNSA :**

Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Jean-Michel ALA VOINE / **06 14 25 30 61** / Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** /

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>*

*Pour se désabonner de cette lettre électronique, envoyer un simple mail en retour avec la mention « désabonnement »*